

Si vous désirez que la vente prenne effet avant l'heure de la Bédika ou si vous passez Pessah dans un pays où la fête débute plus tôt qu'en France : **COCHEZ ICI** ☐

LE POUVOIR DEVRA ÊTRE REMIS AU BETH DIN DE PARIS (17, RUE SAINT-GEORGES PARIS 75009)
AU PLUS TARD **LE MARDI 31 MARS 2026 AVANT 12H00**

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Email : Téléphone :

donne par la présente, mandat à Monsieur le **Dayan Rav Ariel Binyamin CHELLY**, pour vendre en mon nom et de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, tout levain ('hamets) qui se trouve dans mon appartement et/ou dans ma cave et/ou dans ma chambre faisant partie d'un immeuble sis à :

Adresse

ainsi que dans (*)

.....et tout autre endroit où il se trouve

et en même temps de louer à la personne qui se rendra acquéreur du «'Hamets» les lieux (**) où se trouve entreposé le «'Hamets» de n'importe quelle substance.

Je donne à Monsieur le **Dayan Rav Ariel Binyamin CHELLY** tout pouvoir d'agir pour moi au mieux comme il le jugera à propos.

Je déclare sur l'honneur, nul et non avenu, tout acte de nature à annuler ce mandat et en outre, m'engage à ne lui faire aucune opposition pour quelque cause et de quelque manière que ce soit.

Je cède à Monsieur le **Dayan Rav Ariel Binyamin CHELLY** le produit de la location des locaux et de la vente du 'Hamets.

Fait à, le

Signature :

(*) autres locaux sis à une adresse différente (box, voiture, bureau, résidence secondaire, etc.) (**) Si vous ne louez pas l'ensemble des locaux ci-dessus mentionnés, afin d'en conserver l'usage à Pessah', indiquez au verso les principaux endroits où sera regroupé le «'Hamets».

Ce pouvoir est à remettre au Beth Din de Paris - 17, rue Saint-Georges - 75009 PARIS au plus tard le **Mardi 31 Mars 2026, avant 12h00**. Il peut éventuellement être faxé avant le **Mardi 31 Mars 2026 à 12h00** au numéro suivant : **01 40 82 26 00**. Il est aussi disponible sur internet. Il est possible également de le remplir directement sur le site du Consistoire.

NOTA

Ce pouvoir peut être remis ou faxé ou envoyé par internet sans aucun inconvénient plusieurs semaines avant la prise d'effet de la vente et avant même que le 'hamets soit entreposé dans les locaux ci-dessus désignés. Ainsi le 'hamets pourra encore être entreposé dans les locaux à louer, après remise du pouvoir, jusqu'au **Mercredi 01 Avril 2026 à 10H00**. À moins que vous ayez coché le pouvoir ci-dessus, auquel cas l'heure limite pour l'entrepôt du 'hamets sera **Mardi 31 Mars 2026 à 18H30**.

Il est fortement déconseillé de l'envoyer par la poste : le Beth Din décline toute responsabilité pour les pouvoirs qui lui seraient parvenus trop tard.